



CONSEIL DE QUARTIER

DES CHUTES-
MONTMORENCY

**Procès-verbal de l'assemblée spéciale des membres (pour élection) tenue
Mercredi 17 septembre 2025, à 19 h
au Centre communautaire des Chutes,
4551, boulevard Sainte-Anne, salle Fleur-de-Lys**

PRÉSENCES :

M^{me} Audrey Croteau Administratrice (2026)

Membres sans droit de vote :

M. Stevens Mélançon Conseiller municipal du district de la Chute-Montmorency–Seigneurial

ABSENCE :

M. Christian Yapo Administrateur (2026)

IL Y A QUORUM

Les membres du conseil de quartier présents constituent le quorum pour une assemblée des membres; Réf. : article 34 du [R.R.V.Q. chapitre F-1 - Règlement sur le fonctionnement des conseils de quartier](#).

AUTRES PRÉSENCES :

M^{me} Marie Lagier Cheffe d'équipe- consultations publiques, Service des relations citoyennes et des communications

Outre les personnes mentionnées ci-dessus, 17 personnes assistent à l'assemblée.

ASSEMBLÉE SPÉCIALE D'ÉLECTION
Avis de convocation et projet d'ordre du jour
Mercredi 17 septembre 2025 à 19 h
Centre communautaire des Chutes,
4551, boulevard Sainte-Anne, salle Fleur-de-Lys

Interlocuteur privilégié de la Ville en matière de consultation des citoyens du quartier, le conseil de quartier a pour mission, dans un esprit de collaboration avec la Ville, de permettre aux citoyens d'exprimer leurs opinions et leurs besoins à l'égard de questions municipales qui concernent leur quartier, notamment en ce qui a trait à l'aménagement du territoire, l'aménagement des propriétés municipales, la vie communautaire et la sécurité publique.

25-AS-01	Ouverture de l'assemblée	19 h 00
25-AS-02	Lecture et adoption de l'ordre du jour	19 h 02
25-AS-03	Informations relatives au déroulement des élections ➤ Mission et mandat du conseil de quartier ➤ Appel de candidatures	19 h 05
25-AS-04	Période d'information du conseiller municipal	19 h 30
25-AS-05	Période de questions et commentaires du public	19 h 40
25-AS-06	Élections ➤ Dépôt des candidatures ➤ Présentation des candidates et candidats ➤ Scrutin (le cas échéant) ➤ Annonce des résultats	19 h 50
25-AS-07	Divers	20 h 20
25-AS-08	Levée de l'assemblée	20 h 30

Note : L'horaire est à titre indicatif et peut être sujet à changement en fonction des discussions.

Renseignements : Marie Lagier, cheffe d'équipe - consultations publiques

418 641-6411, poste 4137; marie.lagier@ville.quebec.qc.ca

Calendrier des rencontres, ordres du jour et procès-verbaux : www.ville.quebec.qc.ca/conseilsdequartier

Procès-verbal

25-AS-01. Ouverture de l'assemblée

Considérant l'absence de personne à la présidence et au secrétariat du conseil de quartier :

SUR PROPOSITION D'ISABELLE DIONNE, D'UNEMENT APPUYÉE PAR MICHELINE BOUTIN, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU de nommer Marie Lagier, cheffe d'équipe aux consultations publiques de la Ville de Québec, présidente et secrétaire d'assemblée.

Marie Lagier ouvre la séance à 19 h et souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes.

25-AS-02. Lecture et adoption de l'ordre du jour

SUR PROPOSITION DE MARC-ANDRÉ CAREAU, D'UNEMENT APPUYÉE PAR JEAN-PIERRE DROLET, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour.

25-AS-03. Informations relatives au déroulement des élections

Marie Lagier explique que le conseil de quartier a tenu son assemblée générale annuelle le 16 avril 2025, mais qu'il n'y a pas eu de candidatures en nombre suffisant pour assurer le quorum. L'élection a donc dû être annulée. Le quorum est de cinq membres du conseil d'administration, c'est-à-dire qu'il doit y avoir au moins cinq personnes élues au conseil d'administration pour que le conseil de quartier puisse prendre des décisions et fonctionner. En date du 16 avril 2025, il n'y a pas eu de candidats et il n'y avait que trois personnes qui demeuraient en poste, soit Audrey Croteau, Cristian Yapo et Nicolas Renard. Depuis juin 2025, Nicolas Renard a déménagé et ne réside plus dans le quartier. Il a donc cessé d'être membre du conseil de quartier et ne peut donc plus siéger au conseil d'administration.

Une assemblée spéciale des membres a donc été fixée au 17 septembre 2025 afin de pourvoir les postes vacants et tenter de rendre le conseil de quartier à nouveau fonctionnel.

➤ Mission et mandats du conseil de quartier

Marie Lagier présente la mission et les mandats du conseil de quartier. À titre d'instance de consultation publique de la Ville, le conseil de quartier est l'interlocuteur privilégié de la Ville. Il a pour mission, dans un esprit de collaboration avec la Ville, de permettre à la population d'exprimer ses opinions et ses besoins à l'égard de questions municipales qui concernent leur quartier, notamment en ce qui a trait à l'aménagement du territoire, l'aménagement des propriétés municipales, la vie communautaire et la sécurité publique.

Il a pour mandats :

- D'émettre des recommandations à la Ville sur des projets de modifications à la réglementation d'urbanisme ou sur d'autres projets qui touchent le quartier et qui lui sont soumis par la Ville;
- De tenir des consultations publiques à la demande de la Ville ou de sa propre initiative pour des propriétés municipales situées dans le quartier;
- De transmettre son avis à la Ville pour toute matière concernant le quartier;
- En collaboration avec les représentants de la Ville et les acteurs du milieu, ainsi qu'en accord avec les orientations et les outils de planification de la Ville, de bonifier l'offre

de services en planifiant ou en mettant en œuvre un projet municipal touchant le quartier.

Le conseil de quartier se distingue par le fait qu'il n'est pas un groupe d'intérêt ou de pression, ni un groupe de défense des droits, ni un organisme communautaire ou de charité, ni un comité de citoyens et citoyennes, ni un parti politique, ni un organisme de loisirs, ni un bureau des plaintes à la Ville (il existe le 311 pour cela).

Les membres du conseil d'administration sont soumis au code d'éthique et de déontologie de la Ville. Lors des assemblées, toute personne doit se comporter de manière à ce que les délibérations se déroulent de façon respectueuse, calme et digne.

Les membres du conseil d'administration ne peuvent, dans l'exercice de leurs fonctions, agir de façon à favoriser ou à contrecarrer un candidat ou un parti politique municipal.

Voir la présentation ci-jointe.

➤ Appel de candidatures

En vertu de l'article 50.1 du [R.R.V.Q. chapitre F-1 - Règlement sur le fonctionnement des conseils de quartier](#) Marie Lagier, agit comme présidente d'élection, désignée par le directeur du Service des relations citoyennes et des communications de la Ville.

Elle explique le déroulement de l'élection aux postes du conseil d'administration du conseil de quartier. Il existe 11 postes : 10 postes électifs et un poste coopté. Actuellement, il y a deux postes pourvus, soit ceux d'Audrey Croteau et de Christian Yapo pour des mandats jusqu'en avril 2026. Les mandats pour les postes électifs sont d'une durée de deux ans et viennent à échéance en alternance (la moitié des postes une année et la moitié des postes l'année suivante). Le poste coopté a un mandat d'une durée d'un an (ou jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle). Le poste coopté est pourvu par nomination d'une personne par les membres du conseil d'administration. Il n'y a donc pas d'élection ce soir pour ce poste. Les membres élus ce soir pourront décider lors de leurs prochaines assemblées s'ils souhaitent nommer quelqu'un à ce poste.

Actuellement au conseil de quartier des Chutes-Montmorency, il y a :

- trois postes vacants pour les femmes résidentes du quartier (un mandat jusqu'en avril 2026 et deux mandats jusqu'en avril 2027);
- trois postes vacants pour les hommes résidents du quartier (un mandat jusqu'en avril 2026 et deux mandats jusqu'en avril 2027);
- deux postes vacants dits « neutres » pour toute personne résidente du quartier (un mandat jusqu'en avril 2026 et un mandat jusqu'en avril 2027);
- un poste vacant pour une personne nommée par cooptation (mandat jusqu'en avril 2026).

Voir la présentation ci-jointe.

Marie Lagier procède à l'appel de candidatures. Elle mentionne qu'elle a reçu sept candidatures, soit :

- Martine Breton, Isabelle Dionne et Amélie Marcoux pour les postes de femmes;
- Jacques Morency, Pépin Faye et Marc St-Louis pour les postes d'hommes;
- Bernard Abraham Atse pour les postes neutres.

Une personne présente sur place souhaite également se porter candidate pour un poste neutre. Il s'agit de Samantha Vachon. Marie Lagier l'invite à compléter un bulletin de candidature et à recueillir les signatures d'appui requises auprès des gens présents dans la salle qui résident dans le quartier.

25-AS-04. Période d'information du conseiller municipal

Stevens Mélançon, conseiller municipal du district de la Chute-Montmorency–Seigneurial, mentionne qu'il a dressé une liste des éléments qu'il souhaite voir priorisés dans le [Programme décennal d'immobilisations](#) de la Ville. Il souhaite partager cette liste avec les membres du conseil de quartier et la bonifier avec l'aide des citoyens.

Il remercie les personnes qui se sont portées candidates pour leur engagement au conseil de quartier.

25-AS-05. Période de questions et commentaires du public

Marie Lagier mentionne qu'il s'agit d'un sujet statutaire présent à l'ordre du jour de chaque assemblée, soit une période pendant laquelle le public peut poser des questions et exprimer des préoccupations au conseil de quartier.

Plusieurs personnes interviennent pour poser des questions parmi lesquelles Micheline Boutin et Bernard Abraham Atse.

Carl Bouchard mentionne que le conseil de quartier avait commencé à travailler sur un plan d'action afin de dresser une liste de dossiers prioritaires pour le quartier. Ce document n'avait toutefois pas été adopté faute de quorum. Il rappelle que les membres du conseil d'administration sont bénévoles et que le conseil de quartier dispose d'un budget limité.

Audrey Croteau mentionne qu'il existe des programmes de subvention de la Ville auxquels le conseil de quartier peut appliquer pour mettre en œuvre un projet. Le conseil de quartier doit toutefois se doter d'un plan d'action. Elle partagera le document mentionné par Carl Bouchard aux nouveaux membres élus afin qu'il puisse être bonifié et adopté.

25-AS-06. Élections

➤ Dépôt des candidatures

Marie Lagier a vérifié les bulletins de candidature et les déclare valides. Elle procède au dépôt officiel des candidatures :

- Martine Breton, résidente de la rue Armand, Isabelle Dionne, résidente de la rue Jean XXIII et Amélie Marcoux, résidente de la rue du Cotillon, pour les postes de femmes;
- Jacques Morency, résident de l'avenue Royale, Pépin Faye, résident de la rue Lajoie et Marc St-Louis, résident de la rue Boisfort, pour les postes d'hommes;
- Bernard Abraham Atse, résident de la 115^e Rue et Samantha Vachon, résidente de la rue Anne-Martin, pour les postes neutres.

➤ Présentation des candidates et candidats

Les candidates et candidats sont invités à se présenter pour une période d'environ une à trois minutes chacun.

➤ Scrutin (le cas échéant)

Étant donné que le nombre de candidats est égal au nombre de postes disponibles, un scrutin n'est pas requis.

➤ Annonce des résultats

Les candidates et candidats sont élus par acclamation.

Marie Lagier procède au tirage au sort pour établir la durée des mandats des nouveaux membres élus.

Pour les postes de femmes, Isabelle Dionne a un mandat jusqu'en avril 2026 tandis que Martine Breton et Amélie Marcoux ont un mandat jusqu'en avril 2027.

Pour les postes d'hommes, Jacques Morency a un mandat jusqu'en avril 2026 tandis que Pépin Faye et Marc St-Louis ont un mandat jusqu'en avril 2027.

Pour les postes neutres, Samantha Vachon a un mandat jusqu'en avril 2026 tandis que Bernard Abraham Atse un mandat jusqu'en avril 2027.

Marie Lagier félicite les membres du conseil d'administration nouvellement élus.

Elle mentionne qu'ils pourront décider de nommer une onzième personne par cooptation s'ils le souhaitent.

25-AS-07. Divers

Marie Lagier mentionne qu'elle fera parvenir dans les prochains jours une invitation à une formation sur leur rôle et le fonctionnement du conseil de quartier. Cette formation est offerte pour tous les nouveaux membres des conseils de quartier de la Ville. Elle aura lieu le mardi 7 octobre à 19 h au Club social Victoria. Il sera également possible d'y assister en ligne.

25-AS-08. Levée de l'assemblée

SUR UNE PROPOSITION DE MARC-ANDRÉ CAREAU, DÛMENT APPUYÉE PAR AMÉLIE MARCOUX, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU de lever l'assemblée à 20 h 30.

La prochaine assemblée ordinaire du conseil d'administration du conseil de quartier aura lieu le mercredi 15 octobre 2025 à 19 h.

Audrey Croteau

Administratrice

Marie Lagier

Présidente et secrétaire
d'assemblée



CONSEILS
DE QUARTIER

CONSEIL DE QUARTIER DES CHUTES-MONTMORENCY

**Assemblée spéciale
d'élection**

Mercredi 17 septembre 2025





CONSEILS
DE QUARTIER

Ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Information sur les élections
4. Période d'information des membres du conseil municipal
5. Période de questions et commentaires du public
6. Élections
7. Divers
8. Levée de l'assemblée



CONSEILS
DE QUARTIER

Mission et mandats du CQ



Mission :

- **Interlocuteur privilégié** de la Ville, le conseil de quartier a pour mission, dans un esprit de collaboration avec la Ville, de **permettre à la population d'exprimer ses opinions et ses besoins** à l'égard de questions municipales qui concernent leur quartier, notamment en ce qui a trait à **l'aménagement du territoire, l'aménagement des propriétés municipales, la vie communautaire et la sécurité publique.**



CONSEILS
DE QUARTIER

Mission et mandats du CQ



Mandats :

Dans un **esprit de collaboration** avec la Ville, le conseil de quartier exerce les mandats suivants :

1. **Émettre des recommandations** sur :

- Des projets de modification au règlement d'urbanisme
- D'autres projets touchant le quartier soumis par la Ville



CONSEILS
DE QUARTIER

Mission et mandats du CQ



Mandats (suite) :

2. Tenir des consultations publiques :

- Demandées par la Ville
- De sa propre initiative
(article 27, Politique de participation publique)





CONSEILS
DE QUARTIER

Mission et mandats du CQ

Mandats (suite) :

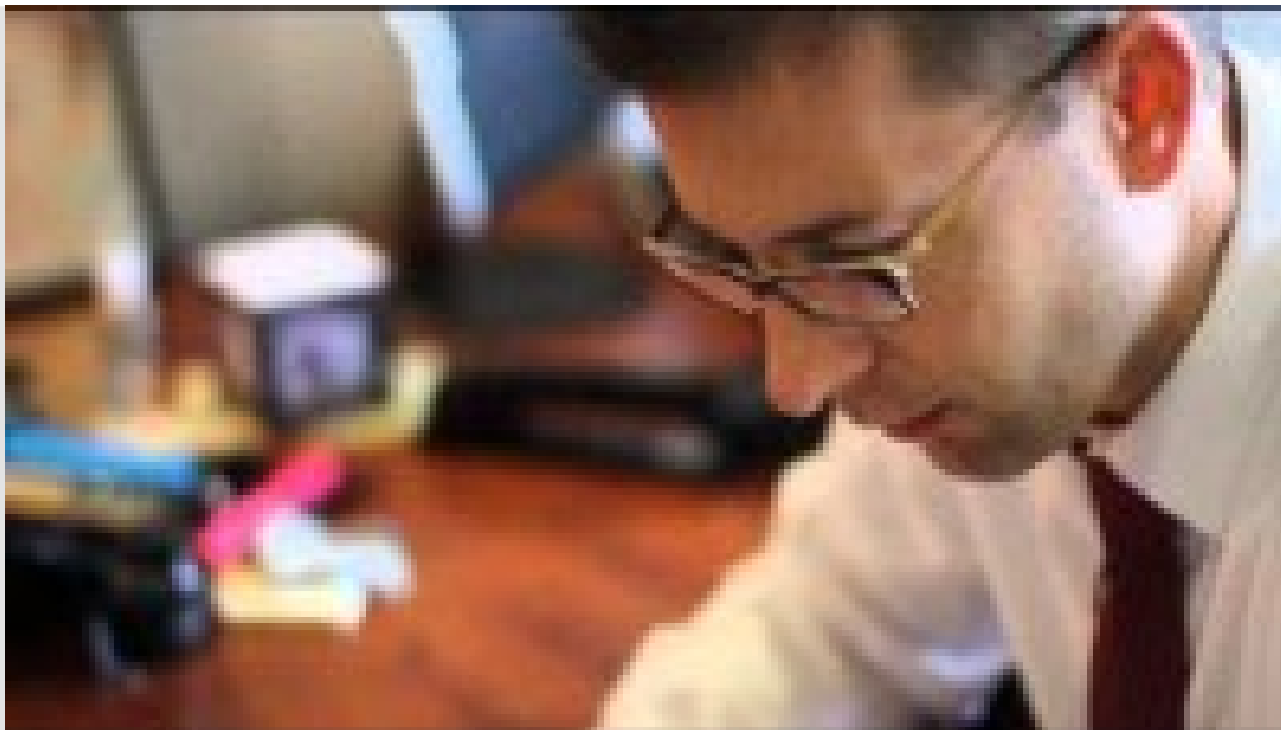
3. **Transmettre à la Ville son avis** sur toute autre matière concernant le quartier
4. En **collaboration avec les représentants de la Ville** et les **acteurs du milieu**, ainsi qu'en **accord avec les orientations et les outils de planification** de la Ville, **bonifier** :
 - L'offre de services
 - La planification ou la mise en œuvre d'un projet municipal touchant le quartier





CONSEILS
DE QUARTIER

Mission et mandats du conseil de quartier





CONSEILS
DE QUARTIER

Un CQ n'est pas :

- Un groupe d'intérêt ou de pression
- Un groupe de défense des droits
- Un organisme communautaire ou de charité
- Un comité de citoyens et citoyennes
- Un parti politique
- Un organisme de loisirs
- Un bureau de plaintes (311)



CONSEILS
DE QUARTIER

Règles d'éthique, maintien de l'ordre et du décorum

- Les membres du conseil d'administration sont soumis au code d'éthique et de déontologie de la Ville
- Lors des assemblées, toute personne doit se comporter de manière à ce que les délibérations se déroulent de façon respectueuse, calme et digne
- Les membres du conseil d'administration ne peuvent, dans l'exercice de leurs fonctions, agir de façon à favoriser ou à contrecarrer un candidat ou un parti politique municipal



CONSEILS
DE QUARTIER

Composition du conseil d'administration

- **11 postes au CA: 10 postes électifs + 1 poste coopté**
 - ✓ 10 membres élus = 4 femmes + 4 hommes
+ 2 postes neutres* ouvert à toutes les personnes résidentes du quartier
 - ✓ 1 membre coopté = 1 personne nommée par cooptation
par les personnes élues (2/3 des voix)
- **Quorum = 5 membres du CA**
(au moins 3 personnes membres du CA en présence lors de séances hybrides et il revient alors à l'une d'entre elles de présider la séance)
- La **présidence** doit être occupée par une **personne élue**.

*Les postes neutres sont ouverts à toute personne qui réside dans le quartier.
S'ils ne sont pas pourvus lors de l'élection, ils sont alors ouverts à la cooptation.



CONSEILS
DE QUARTIER

Mandat des membres du conseil d'administration

- **Postes électifs** (membres élus)
= 2 ans

- **Postes cooptés** (membres nommés)
= 1 an (ou jusqu'à la prochaine AGA)

- Mandat renouvelable
- Le mandat des postes électifs arrive à échéance en alternance (5 membres du CA une année et 5 autres l'année suivante)



CONSEILS
DE QUARTIER

Mandat des administrateurs

Disposition exceptionnelle :

- Lorsque des mandats de 2 ans pour les postes hommes ou femmes demeurent vacants au cours d'une année, ils sont remis en élection l'année suivante, pour un mandat d'un an (ou jusqu'à la prochaine AGA);
- En cas d'égalité des voix ou en cas d'élection par acclamation, la durée des mandats de chaque personnes élue est déterminée par tirage au sort.



CONSEILS
DE QUARTIER

Composition actuelle du conseil d'administration

Postes réservés aux femmes	Postes réservés aux hommes	Postes neutres ouverts à toute personne résidente du quartier
Audrey Croteau Continuité de mandat (2026)	Christian Yapo Continuité de mandat (2026)	Poste vacant Continuité de mandat (2026)
Poste vacant Continuité de mandat (2026)	Poste vacant Continuité de mandat (2026)	Poste vacant (2027)
Poste vacant (2027)	Poste vacant (2027)	Poste(s) coopté(s)
Poste vacant (2027)	Poste vacant (2027)	Poste vacant (2026)



CONSEILS
DE QUARTIER

Déroulement des élections

1. Validation de l'identité des électeurs et inscription sur le registre électoral
2. Postes à pourvoir :
 - **3 postes ouverts aux femmes** résidant dans le quartier
 - **3 postes ouverts aux hommes** résidant dans le quartier
 - **2 postes neutres** ouverts à toute personne résidant dans le quartier
3. 1^{er} appel de candidature
4. Dépôt des bulletins de candidature
5. 2^e appel de candidature (au besoin)



CONSEILS
DE QUARTIER

Déroulement des élections

6. Validation des bulletins de candidature
7. Présentation des candidats
8. Scrutin (le cas échéant)
 - Vote secret
 - Dépouillement des votes et annonce des résultats
9. Choix de la durée des mandats par les nouveaux membres élus



CONSEILS
DE QUARTIER

Postes nommés par cooptation

- Information sur le(s) poste(s) nommé(s) par cooptation
 - Qui peut se présenter ?
 - Nomination par cooptation par les administrateurs élus, aux 2/3 des voix
 - Bulletin de candidature disponible en ligne
 - Date limite pour le dépôt du bulletin : prochaine assemblée du CA prévue le **15 octobre 2025** ou n'importe quelle assemblée si les postes demeurent vacants



CONSEILS
DE QUARTIER

Postes nommés par cooptation

- **Membres élus** peuvent décider de **critères supplémentaires** pour **combler un déficit de représentativité** d'un secteur géographique ou d'un segment de la population
- **Membres cooptés** doivent être membre du CQ et obtenir l'appui de 10 membres du CQ

Postes à pourvoir

Postes réservés aux femmes ouverts aux femmes résidant dans le quartier	Postes réservés aux hommes ouverts aux hommes résidants dans le quartier	Postes neutres ouverts à toute personne résidant dans le quartier
Poste femme 1 à pourvoir : Mandat d'un an (2026)	Poste homme 1 à pourvoir : Mandat d'un an (2026)	Poste neutre 1 à pourvoir : Mandat d'un an (2026)
Poste femme 2 à pourvoir : Mandat de deux ans (2027)	Poste homme 2 à pourvoir : Mandat de deux ans (2027)	Poste neutre 2 à pourvoir : Mandat de deux ans (2027)
Poste femme 3 à pourvoir : Mandat de deux ans (2027)	Poste homme 3 à pourvoir : Mandat de deux ans (2027)	



CONSEILS
DE QUARTIER

Postes à pourvoir – Candidatures (en ordre alphabétique)

Postes réservés aux femmes ouverts aux femmes résidant dans le quartier	Postes réservés aux hommes ouverts aux hommes résidants dans le quartier	Postes neutres ouverts à toute personne résidant dans le quartier
Prénom Nom	Prénom Nom	Prénom Nom
Prénom Nom	Prénom Nom	Prénom Nom
Prénom Nom	Prénom Nom	
Inscrivez les noms d'un maximum de 3 candidates	Inscrivez les noms d'un maximum de 3 candidats	Inscrivez les noms d'un maximum de 2 candidats

Postes à pourvoir – Candidatures (en ordre alphabétique)

Postes réservés aux femmes ouverts aux femmes résidant dans le quartier	Postes réservés aux hommes ouverts aux hommes résidents dans le quartier	Postes neutres ouverts à toute personne résidant dans le quartier
Martine Breton	Jacques Morency	Bernard Abraham Atse
Isabelle Dionne	Pépin Faye	Samantha Vachon
Amélie Marcoux	Marc St-Louis	
Inscrivez les noms d'un maximum de 3 candidates	Inscrivez les noms d'un maximum de 3 candidats	Inscrivez les noms d'un maximum de 2 candidats



CONSEILS
DE QUARTIER

Ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Information sur les élections
4. Période d'information des membres du conseil municipal
5. Période de questions et commentaires du public
6. Élections
7. Divers
8. Levée de l'assemblée



CONSEILS
DE QUARTIER

Conseil de quartier de Saint- Sacrement

**Engagez-vous et soyez
au cœur de l'action!**

